

CONSTITUTION D'UN LEGS D'ENTREPRISE

Mettre en place un
paiement libre d'impôt
à l'intention des
actionnaires grâce
à l'excédent de
votre entreprise



Empire
Vie^{MC}

La **constitution d'un legs d'entreprise** est une stratégie qui permet aux propriétaires d'entreprise d'accroître des actifs excédentaires et/ou des bénéfices non répartis à l'abri de l'impôt. Cette solution de rechange aux placements imposables d'une société est conçue pour fournir une valeur de l'entreprise libre d'impôt plus élevée pour la succession ou les actionnaires survivants. Elle permet à l'entreprise de profiter d'un programme avec report d'impôt sans accroître les risques, en permettant tout de même d'accéder aux liquidités pour des besoins d'affaires. L'un des objectifs de la stratégie de constitution d'un legs d'entreprise peut être la réduction des gains en capital finaux réalisés au décès d'un actionnaire.

En vertu des lois fiscales courantes, lorsqu'un propriétaire d'entreprise assuré décède, la société reçoit le produit de la police libre d'impôt ainsi qu'un crédit porté à son compte de dividende en capital pour le produit, déduction faite du coût de base rajusté de la police. Les dividendes en capital peuvent être versés aux actionnaires libres d'impôt.

Le défi

Les sociétés en exploitation, les sociétés de portefeuille et les sociétés de gestion disposent souvent de placements et de liquidités qui ne sont pas utilisés dans des entreprises exploitées activement. Ces actifs, immobilisés dans la société, peuvent habituellement être versés uniquement aux actionnaires individuels à titre de distributions imposables, à moins qu'il n'existe un compte de dividende en capital avec un solde créditeur. Il ne semble pas y avoir de moyen efficace de faire sortir les bénéfices non répartis d'une société en franchise d'impôt en faveur des actionnaires.

Souvent, les bénéfices non répartis ou les liquidités excédentaires sont investis dans des certificats de placement garanti ou d'autres placements à court terme. Ces instruments offrent des garanties et un accès facile aux liquidités en contrepartie de faibles rendements. Bien que le revenu d'une entreprise exploitée activement puisse être imposé au taux d'une petite entreprise, les bénéfices non répartis et l'excédent investis sont traités à titre de revenus hors exploitation et imposés aux taux d'imposition marginaux les plus élevés.

Le propriétaire de l'entreprise pourrait souhaiter faire un don à une église, à une cause qui lui tient à cœur, à une école, à la communauté, etc., mais aussi laisser quelque chose à ses enfants ou à ses petits-enfants. Or, il peut penser qu'il n'a pas suffisamment d'argent pour faire les deux.

Comment fonctionne cette stratégie?

Les sociétés de portefeuille sont souvent structurées de façon à soustraire les bénéfices non répartis d'une société en exploitation des passifs possibles. Les fonds excédentaires sont transférés de la société en exploitation à la société de portefeuille afin de conserver le statut de petite entreprise de la société en exploitation et de lui permettre de demeurer admissible à des taux d'imposition plus faibles.

La stratégie permet d'affecter une partie des bénéfices non répartis (actifs excédentaires) à un contrat d'assurance vie universelle le plus tôt possible. Ces transferts de sommes exposées à l'impôt profitent de la croissance à l'abri de l'impôt que procure le contrat d'assurance vie universelle.

Ces actifs, immobilisés dans la société, peuvent habituellement être versés uniquement aux actionnaires individuels à titre de distributions imposables, à moins qu'il n'existe un compte de dividende en capital avec un solde créditeur.

La stratégie tire avantage du paiement libre d'impôt au décès de l'assuré et réduit au minimum l'impôt sur les gains en capital. Elle se sert également du compte de dividende en capital de la société pour payer des dividendes en capital libre d'impôt aux actionnaires, ce qui se distingue des taux d'imposition personnels qui s'appliquent lorsque les actionnaires touchent des dividendes réguliers.

Avantages

Les propriétaires d'entreprise ont la possibilité de faire croître à l'abri de l'impôt de leur vivant des actifs investis de l'entreprise.

Ils peuvent accéder aux liquidités pour des urgences. La stratégie fournit des liquidités pour combler les besoins d'affaires comme la protection d'une personne clé, les emprunts et les conventions de rachat. Ils peuvent également utiliser le produit libre d'impôt au décès pour remplacer des actifs légués à des organismes de bienfaisance ou encore pour faire un don à leurs héritiers ou à des causes qui leur tiennent à cœur.

Les propriétaires peuvent utiliser les bénéfices non répartis accumulés dans une police d'assurance vie universelle spécialement conçue à cette fin pour le rachat de parts. Ils peuvent emprunter ou effectuer un retrait directement à partir de la police. Ils peuvent aussi utiliser la valeur de la police à titre de garantie lorsqu'ils demandent un prêt bancaire pour financer le rachat de parts.

La stratégie fournit un mécanisme efficace pour retirer des fonds d'une société de portefeuille et optimiser la valeur successorale au décès en réduisant l'exposition aux gains en capital.

L'un des objectifs de cette stratégie peut être la réduction des gains en capital finaux réalisés au décès d'un actionnaire. Pour ce faire, les actifs de l'entreprise sont transformés en assurance vie avec une valeur de rachat minimale (ce qui optimise le capital assuré/la prestation au décès).

La juste valeur de marché des parts d'une entreprise immédiatement avant le décès ne reflète que la valeur de rachat de l'assurance vie détenue par l'entreprise immédiatement avant le décès (tel que décrit au paragraphe 70(5.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* [Canada]). Dans cette application particulière de la stratégie, cette valeur sera très petite selon l'espérance de vie et probablement tout au long de la durée du contrat.

Les propriétaires d'entreprise ont la possibilité de faire croître à l'abri de l'impôt de leur vivant des actifs investis de l'entreprise.

À qui s'adresse cette stratégie?

Cette stratégie convient le mieux aux clients âgés de 50 ans et plus qui possèdent une société disposant de bénéfices non répartis substantiels accumulés dans des sociétés de portefeuille, de placement ou de gestion ou qui peuvent être transférés dans des sociétés à partir d'une entreprise exploitée activement. Il est possible de démontrer le besoin d'une protection d'assurance destinée à fournir des liquidités pour couvrir l'absence de personnes clés, financer des conventions de rachat, garantir des ententes de nantissement et des emprunts bancaires et/ou couvrir des passifs découlant de gains en capital.

VIP+

L'équipe Services VIP+ (Ventes, Impôt et Planification successorale) fournit les stratégies de planification patrimoniale et successorale qui vous importent. Elle se compose de professionnels actifs dont le mandat est de vous appuyer dans vos démarches afin d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs financiers.

Ce document reflète les opinions de l'Empire Vie à la date indiquée. L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MC} Marque de commerce de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.**

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Placements • Assurance • Solutions d'assurance collective
www.empire.ca info@empire.ca

